



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

Direction départementale des territoires

Dijon, le 9 décembre 2011

Cabinet

Conseil en gestion et management

Note à l'attention de l'ensemble des agents

Affaire suivie par : Jean-François THIVEL
jean-francois.thivel@cote-dor.gouv.fr
Tél. 03 80 29 43 79 – Fax : 03 80 29 44 01

Objet : Suivi d'activité

L'application SALSA mise en place depuis le 1er janvier 2010 permet de procéder au suivi et à un pilotage fin des multiples activités exercées au sein de la direction. Elle est essentielle pour connaître les besoins en moyens à affecter, par activité, dans les services.

Comme j'ai déjà été amené à l'exposer aux représentants du personnel, le fait de ne pas pouvoir effectuer régulièrement de remontées d'informations est préjudiciable pour la structure, en particulier en période de dialogue de gestion. Les indicateurs d'activité sont essentiels aux responsables de programmes et c'est la raison pour laquelle l'obligation de renseigner SALSA a été rappelée par la note du secrétaire général du MEDDTL en date du 28 novembre 2011 que je vous communique en pièce jointe.

Ainsi, pour que la DDT de Côte d'Or ne soit pas pénalisée dans l'affectation de ses moyens par rapport à d'autres directions dont les données seront fournies, j'ai donné pour instruction aux chefs de services de faire procéder à la saisie des activités dans le délai prescrit par la note ministérielle, c'est à dire pour le 20 janvier 2012.

Je vous informe par ailleurs, que de nouvelles activités seront ouvertes aux agents concernés afin de leur permettre d'intégrer dans leur rendu d'activités leurs nouvelles missions (guichet agricole, contrôles police de l'eau...).

Le directeur départemental,

Jean-Luc LINARD